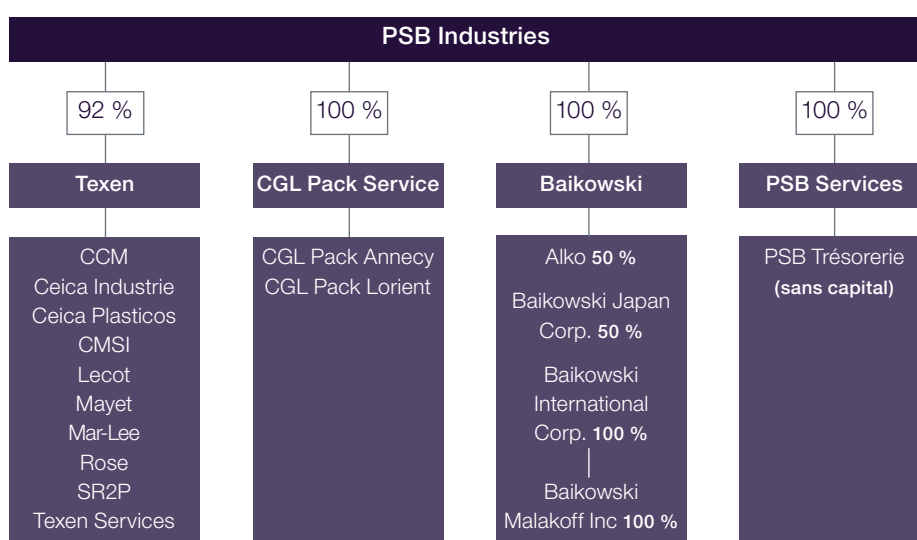


**psb industries**

**extrait du rapport  
financier 2008**

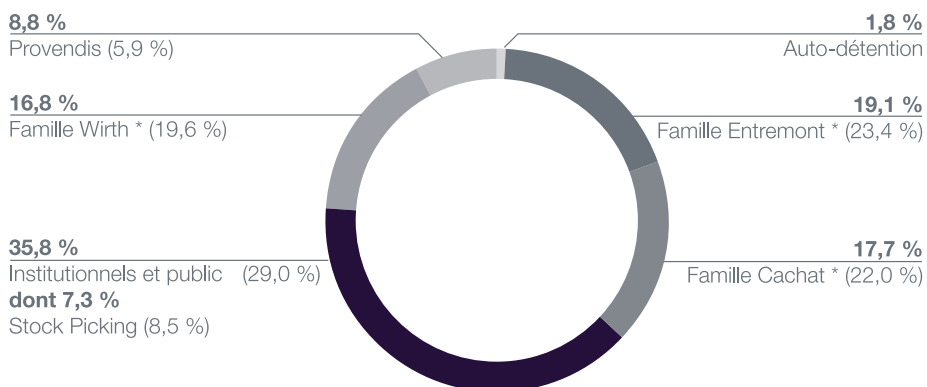
## structure de psb industries

### 1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



### 2. STRUCTURE ACTIONNARIALE EN % DU CAPITAL

Selon les dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-11 et L.233-12 dudit Code, nous vous précisons que les principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires sont les suivants :



\* agissant de concert

(en % des droits de vote) : les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double

### 3. STRUCTURE BOURSIÈRE

#### 3.1

##### Fiche signalétique

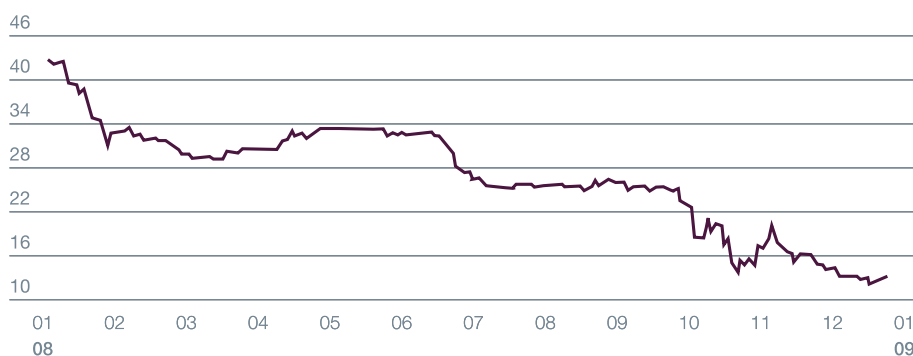
capital	7 350 000 euros
nombre d'actions	3 675 000
capitalisation au 31/12/08	45 millions d'euros
moyenne des capitaux échangés par séance	31 milliers d'euros

##### Marché

Date d'introduction premier marché	1955
Code ISIN	FR0000060329
Indice	CAC Small 90 et CAC Mid&Small 190
Classification ICB	2000 (Industries)
Coté Euronext Paris	Compartiment C
Code Reuters	PSBP.PA
Code Bloomberg	PSB FP

#### 3.2

##### Evolution du cours de l'action en 2008 (en euros)



#### 3.3

##### Données boursières au 31/12/2008

Nombre de titres échangés	313 815
Total capitaux échangés (Keuros)	7 372
Cours le plus haut (en euros)	42,05
Cours le plus bas (en euros)	11,02

Depuis le 01/07/05 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, PSB Industries a confié à Oddo Midcap la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

**3.4****Le titre au cours des cinq derniers exercices**

Pour votre information, nous vous communiquons ci-après des données en euro sur le titre PSB Industries au cours des cinq derniers exercices, ajusté pour tenir compte de la division du titre au 15 décembre 2004 :

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 31/12	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Dernier cours de l'année	12,40	42,00	37,00	35,00	29,98
Capitaux propres par action	19,81	19,45	18,17	16,83	15,30
Résultat net par action	1,92	2,91	2,84	2,46	2,68

**3.5****Dividende (en euros)**

2007	1,40
2006	1,35
2005	1,20
2004	1,10
2003	0,92

Le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008, conformément aux articles L232-12 alinéa 2 du Code de commerce et R232-17 dudit Code, a décidé, sous réserve de la certification par les commissaires aux comptes du bilan établi le 30 juin 2008, de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 0,65 € au titre des 3 675 000 actions qui composent le capital social, soit un dividende de 2 388 750 € (sous réserve des actions détenues par la société), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ce montant de 0,65 € est identique à l'acompte versé en janvier 2008.

Cet acompte a été mis en paiement au siège social à compter du 30 janvier 2009.

# gouvernement d'entreprise

## 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de cinq membres en date du 31 décembre 2008.

### 1.1

#### Composition, mandats et fonctions

##### Président directeur général

Monsieur Jean-Baptiste Bosson

Nationalité française, 66 ans.

Date de la première nomination : 1991

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2009, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008

##### Fonctions exercées au sein du groupe de PSB Industries :

- gérant de PSB Services,
- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration des sociétés Baikowski et Texen,
- administrateur de CGL Pack Service,
- représentant permanent de PSB Services en tant qu'administrateur de PSB Trésorerie.

##### Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- membre du conseil de surveillance de Siparex Croissance,
- administrateur de Lyon place financière et tertiaire,
- gérant de Kidderminster.

##### Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration des sociétés CGL Pack Lorient, Charles (dissoute le 31.10.2003), et de CGL Pack Service,
- administrateur de Michaux Gestion.

#### Administrateurs

Monsieur Jean-Claude Cachat

Nationalité française, 72 ans.

Date de la première nomination : 1978

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2011, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

##### Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de l'association Odes et président du conseil d'administration,
- membre et président du conseil de surveillance de Sivalbp,
- gérant de Jeanchrigest, Juligest, Emma-gest, Jemagest et de Majest,
- gérant de la société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES).

##### Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- administrateur de la Banque Laydernier, de TV8 Mont-Blanc et de CGL Pack Lorient,
- président du conseil de surveillance de Sopreda 2,
- président de la société Annecy événements.

##### Monsieur Jacques Entremont

Nationalité française, 69 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

##### Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de la société anonyme de gestion immobilière et de réalisation commerciale (SAGIR)
- membre du conseil de surveillance de la Banque de Vizille et du comptoir savoyard de distribution (CSD).

**Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :**

- président du conseil de surveillance du groupe Entremont,
- administrateur de Finance et Management, de Parmareggio et de Entremont Italie,
- représentant permanent du groupe Entremont, laquelle était gérante de Sainte Catherine et administrateur de Juragruyère,
- gérant de Fimoncey,
- représentant permanent de la société Harfleuraise de participations au conseil d'administration de Eurosérum et de Franche Comté Sérum.

**Monsieur Roger Rosnoblet**

Nationalité française, 68 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

**Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :**

- administrateur de la Banque Populaire des Alpes,
- membre et président du conseil de surveillance de comptoir savoyard de distribution (CSD),
- président de Genevois distribution, de Provendis et de Thônes distribution,
- président suppléant de Stefano,
- directeur général de Alpadistri, de Bernard, de Douvaine distribution, de Duparc et Geslin, de Proxima et de Provencia Novel,
- président du conseil d'administration et directeur général de Faraglia et de Mitaz distribution,
- représentant de Provendis, présidente des sociétés : Provencia Novel, de société d'exploitation Provencia, de Proved, de Val 4 et de Procared,
- gérant de Sodevim,
- gérant de Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, de la Vénétie, le Vorge-ray, et de C.Pro.

**Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :**

- président de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia, de Provencia novel et de la société financière Lejeune,
- directeur général de Val 4,
- gérant de Saint-Victor immobilier, des Chauvets, de Ceco, et de Lejeune.

**Monsieur Alain Wirth**

Nationalité française, 65 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

**Fonctions exercées au sein du groupe de PSB Industries :**

- directeur général délégué
- président de CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient,
- administrateur de Baikowski et Texen,

**Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :**

- gérant de Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière, et du Palais.

**Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)**

- président de Relais Industries,
- représentant légal de CGL Pack Service, présidente d'Inpack, de Maletras thermoformage, et de CGL Pack Chalon (dissoute en juin 2007),
- président de Charles (dissoute le 31/10/03).

**1.2****Rémunérations (en euros)****• Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

<b>Monsieur Jean-Baptiste Bosson</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	290 057	278 013
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>290 057</b>	<b>278 013</b>

<b>Monsieur Alain Wirth</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	88 600	93 205
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>88 600</b>	<b>93 205</b>

**• Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

<b>Monsieur Jean-Baptiste Bosson</b>	<b>2008</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2007</b>
	<b>dus*</b>	<b>versés**</b>	<b>dus*</b>	<b>versés**</b>
Rémunération fixe	269 104	269 104	259 371	259 371
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000	14 000	14 000
Avantages en nature***	4 953	4 953	4 642	4 642
<b>Total</b>	<b>290 057</b>	<b>290 057</b>	<b>278 013</b>	<b>278 013</b>

<b>Monsieur Alain Wirth</b>	<b>2008</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2007</b>
	<b>dus*</b>	<b>versés**</b>	<b>dus*</b>	<b>versés**</b>
Rémunération fixe	60 000	60 000	60 000	60 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000	14 000	14 000
Avantages en nature***	12 600	12 600	19 205	19 205
<b>Total</b>	<b>88 600</b>	<b>88 600</b>	<b>93 205</b>	<b>93 205</b>

\*rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

\*\*intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice

\*\*\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

**• Jetons de présence versés**

<b>Membres du conseil d'administration</b>	<b>en 2008</b>	<b>en 2007</b>
Jean-Baptiste Bosson	16 000	14 000
Jean-Claude Cachat	16 000	14 000
Jacques Entremont	16 000	14 000
Roger Rosnoble	16 000	14 000
Alain Wirth	16 000	14 000

## 2. REGLES DE GOUVERNANCE

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser les comités suivants : comité des comptes et audit interne, comité des rémunérations, et comité des nominations dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires annéciens.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

## 3. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

L'article 33 des statuts de la société précise les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérés des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Il est alors admis sur simple justification de son identité. S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant cette date, déposer au siège social, soit ses titres eux-mêmes, soit le récépissé constatant leur dépôt dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change. Le conseil d'administration peut réduire ces délais par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.
- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe premier ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.

- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

#### **4. LA DIRECTION GENERALE**

Elle est composée d'un président directeur général, Monsieur Jean-Baptiste Bosson et d'un directeur général délégué, Monsieur Alain Wirth ainsi que d'un directeur financier, Monsieur Didier Mangin.

## rapport du président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

### 1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les informations relatives à la composition du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans le « gouvernement d'entreprise » page 8.

Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut-être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par lettre simple, 15 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, avec un taux de présence de 100 % pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, et la validation des comptes trimestriels. Cinq autres réunions des administrateurs ont eu lieu pour aborder notamment les thèmes suivants : budgets prévisionnels, acquisitions, cessions, décisions stratégiques, évolutions technologiques... Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des trois pôles d'activité, accompagnées éventuellement des directions générales des différents métiers. Le conseil d'administration de PSB se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes

orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société, et veille à leur mise en œuvre par les directions des pôles.

Par ailleurs, une fois par mois, des rapports concernant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

### 2. CONTRÔLE INTERNE

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne. Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

## 2.1

### Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. Toutefois, l'envoi par la filiale d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet trimestriel au groupe, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent ainsi de s'assurer de son correct fonctionnement. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

#### 2.1.1

##### Organisation et acteurs

PSB Industries est constituée de trois pôles recouvrant des métiers distincts. Chaque métier regroupe des entreprises de taille moyenne ou petite, comptant de 10 à 240 personnes, selon des périmètres dénombant de 3 à 11 entités. À la tête de chaque métier, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les dirigeants de chaque entité de leur pôle, leur responsable qualité, ainsi que leurs personnels d'encadrement.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, la cellule de gestion des risques, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

#### 2.1.2

##### Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque métier, des comités réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur entité, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tous risques pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting, et des revues d'affaires mensuelles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire tout comme le processus de reporting comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

Le troisième pilier du pilotage de la direction générale vers les filiales est constitué par les revues d'affaires mensuelles. Elles réunissent le directeur général du groupe et les directeurs généraux de chaque pôle. Elles ont pour objectifs l'analyse des résultats mensuels, des besoins en fonds de roulement, des investissements et l'actualisation des prévisions.

### 2.1.3

#### **Mise en place d'un système de gestion des risques**

La cellule de gestion des risques, dont l'équipe a été renforcée cette année, met à jour une cartographie des risques au sein de PSB Industries.

Ce processus, associé à l'organisation spécifique de PSB Industries, permet une analyse suivie des risques de chaque métier et la diffusion d'une information fiable et rapide au sein du groupe.

#### **• Principes généraux de gestion des risques :**

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axées sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

La direction financière du groupe, en liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts – financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

#### **• Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse**

Le groupe a réalisé cette année une actualisation complète de sa cartographie des

risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe a revu le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont les risques liés à la concurrence, aux évolutions de marché, aux approvisionnements, à la qualité, à l'environnement, à la perte d'hommes clefs, à l'incendie, à l'informatique, aux taux de change et d'intérêt, et plus globalement, à la mise en sécurité des conditions de production.

#### **• Procédures de gestion des principaux risques :**

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels. Certains plans d'action ont été initiés pour renforcer davantage cette couverture. Ce dispositif de maîtrise fait l'objet d'un suivi régulier au sein des comités de direction des filiales ainsi que par la direction générale du groupe.

#### **• Surveillance des risques et des procédures de gestion des risques :**

La mission de la cellule de gestion des risques consiste aussi à animer le processus de gestion des risques au sein du groupe et à apprécier la correcte mise en œuvre des dispositifs de maîtrise par les différents responsables.

Le conseil d'administration est régulièrement informé des principaux risques identifiés et des caractéristiques essentielles du dispositif de gestion des risques.

#### 2.1.4

##### Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

#### 2.1.5

##### Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le biais des revues d'activité mensuelles auxquelles participe la direction générale de chaque métier et la direction financière du groupe, ce dispositif sera complété dès 2009 par la mise en place de contrôles auto-évaluatifs découlant de la cartographie des risques.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, des experts-comptables des entités, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

D'autre part, la direction financière du groupe appartient depuis 2007 à un groupe de travail rassemblant des valeurs moyennes cotées, destiné à identifier les meilleures pratiques en terme de contrôle interne.

#### 2.2

##### Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,

- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

#### 2.2.1

##### Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers. La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

#### 2.2.2

##### Système d'information comptable et financier

Au sein du groupe PSB Industries, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents métiers sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie, de consolidation, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs. Par ailleurs, depuis le dernier trimestre 2008, PSB Industries a harmonisé l'outil de reporting avec celui déjà utilisé pour les consolidations afin de centraliser les données sur un logiciel de consolidation commun et performant.

Les données sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies.

Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

### **2.2.3 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière**

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques liés à des opérations comptables nouvelles et complexes à la clôture des comptes, la direction financière a mis en œuvre un dispositif d'identification et d'analyse de ces risques, réunissant les deux commissaires aux comptes, les directions financières du groupe et de chaque métier. Lors de ces entretiens, les points comptables pouvant avoir un impact sur les états financiers sont exposés, analysés, et la solution la plus adaptée à leur comptabilisation est approuvée par tous les intervenants.

### **2.2.4 Activité de contrôle**

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au minimum deux fois par an par un cabinet d'expertise comptable. Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration de la fiabilité de ses procédures.

### **2.2.5 Communication financière et comptable**

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reportings internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe, rapprochées des informations collectées lors des reportings. Les éventuels écarts constatés sont expliqués. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au conseil d'administration avant leur publication.

## **rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

# rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, suivant l'article 44 de nos statuts et en application de la loi, pour vous présenter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rappel des principes comptables et règles de consolidation, ainsi que les annexes ci-après, vous donneront - nous l'espérons - tous les renseignements qui vous seront utiles pour juger de la situation de l'entreprise.

## 1. COMPTES CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'élève à 205,0 millions d'euros, en retrait de 2,2 % (- 4,5 % à taux de change et périmètres constants, et - 3,1 % entre 2008 et le publié 2007), suite à une forte baisse sur le dernier quadrimestre ayant impacté l'ensemble des trois activités de PSB Industries.

Dans ce contexte la rentabilité opérationnelle est passée de 9,9 % à 8,0 % du chiffre d'affaires, soit 16,5 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 4,2 millions d'euros et représente 25,6 % du résultat opérationnel.

Le résultat net part du groupe de PSB Industries s'élève à 6,9 millions d'euros, soit 3,4 % du chiffre d'affaires.

La marge brute d'autofinancement atteint 23,4 millions d'euros soit 11,4 % du chiffre d'affaires.

Les investissements industriels nets sont de 13,5 millions d'euros et représentent 6,6 % du chiffre d'affaires.

L'endettement net est de 93,8 millions d'euros, et il représente 129 % des fonds propres et 4,0 années de marge brute d'autofinancement.

Au cours du second semestre 2008, Texen (emballage cosmétique parfumerie) a renforcé sa présence aux USA via l'acquisition de la société Mar-Lee (Boston, MA, USA).

### **Baikowski (chimie de spécialités)**

a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 37,5 millions d'euros en progression de + 2,5 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel est de 2,6 millions d'euros, soit 7,1 % du chiffre d'affaires, en diminution par rapport aux 9,5 % de l'exercice précédent. L'effet de ciseaux lié à une faible activité et une augmentation du point mort (suite aux investissements réalisés en 2006 et 2007 pour doubler la capacité de production) explique cet écart.

La marge brute d'autofinancement est de 4,8 millions d'euros, et les investissements se sont élevés à 2,7 millions d'euros.

### **Texen (emballage cosmétique parfumerie)**

a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 122,9 millions d'euros, en baisse de 6,6 % à taux de change et périmètre constants.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 10,8 millions d'euros et représente 8,8 % du chiffre d'affaires.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 14,0 millions d'euros, et les investissements industriels nets sont de 6,6 millions d'euros.

L'acquisition américaine (Mar-Lee) s'est faite sur la base d'une valeur d'entreprise proche d'une année de chiffre d'affaires.

### **CGL Pack (emballage sur mesure)**

a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 44,6 millions d'euros, en baisse de 4,7 % à périmètre constant. La société Relais Industries ayant été cédée début 2008.

Le résultat opérationnel atteint 3,1 millions d'euros, soit 6,9 % des ventes.

La marge brute d'autofinancement est de 3,9 millions d'euros et les investissements sont de 4,1 millions d'euros.

### Perspectives pour PSB Industries pour l'année 2009

Compte tenu de l'environnement économique actuel, l'horizon de prévision demeure très court. Dans ce contexte, PSB Industries anticipe un quasi maintien de son activité sur l'ensemble de l'année, avec un premier trimestre en recul, et prévoit des scénarios d'adaptation à toute évolution des marchés.

### Evénements postérieurs à la clôture

Néant

## 2. COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 390 914,66 € de la manière suivante :

- Distribution de 4 226 250 € à titre de dividende aux actionnaires, soit un dividende net par action de 1,15 €
- Le solde au compte «autres réserves» 1 164 664,66 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,15 € par action, il a déjà été payé 0,65 € à compter du 30 janvier 2009, sous forme d'un acompte (soit 2 388 750 €) conformément à la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2008 ; seul le solde soit 0,50 € par action reste dû (soit au total 1 837 500 €), lequel sera mis en paiement à compter du 2 juin 2009.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à une retenue à la source de 12,10% au titre des prélèvements sociaux et sont soumis à l'impôt sur le revenu après réfaction de 40%, sauf pour son bénéficiaire à exercer de son établissement payeur, et avant perception du dividende, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire (de l'impôt sur le revenu) au taux de 18%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2005	1,20 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2006	1,35 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2007	1,40 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

### 3. DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des données sociales et environnementales de notre activité.

PSB Industries est très soucieuse du respect de son environnement.

La consommation d'énergie a été de 147 GWh de gaz (146 GWh en 2007) et de 82 GWh d'électricité (77 GWh en 2007). PSB Industries n'a pas recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

La consommation d'eau est de 246 836 m<sup>3</sup> (218 663 m<sup>3</sup> en 2007). Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets. Ils sont majoritairement recyclés soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés.

Baikowski a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

### 4. DONNEES SOCIALES

Les principales données sociales pour les exercices 2008 et 2007 sont :

	*2008	*2007
Effectif total en fin de période	1 353	1 324
dont à temps partiel	60	70
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)	35 407	34 462
Effectif intérimaire	105	182
dépenses d'intérim (milliers d'euros)	3 537	6 276
Nombre de recrutements en CDI	191	220
Nombre de recrutements en CDD	38	46
Nombre de départs (hors licenciements)	184	200
Nombre de licenciements	32	31
Nombre de jours d'absence	13 394	15 792
Nombre d'accidents du travail	66	85
Nombres d'heures de formation	13 701	8 999
Dépenses formation (milliers d'euros)	423	314
Nombre de personnes handicapées	33	30
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	oui
Existence de contrats d'intéressement	oui	oui

\* Ces chiffres n'indiquent pas les sociétés mises en équivalence.

#### Conditions de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB Industries opère au Mexique depuis 1996, où le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans nos usines françaises, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients.

## 5. FACTEURS DE RISQUES

### 5.1

#### Risques de taux d'intérêts et de change

(voir rapport du président p.15)

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés à l'activité est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers classiques tels que cap, collar, option, achat ou vente à terme de devises. PSB Industries n'utilise pas de produits désactivants, et les opérations sont conclues avec des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité. La politique de gestion des risques répond à des objectifs de sécurité, de liquidité et de rentabilité. Il n'y a pas d'opération de spéculation, et les positions prises ne sont pas susceptibles de dégager des risques significatifs.

Les ventes réalisées par les sociétés françaises en devises étrangères se sont élevées en 2008 à 12 millions d'USD et à 821 millions de JPY. Ces ventes sont majoritairement réalisées par le pôle chimie de spécialités, qui se couvre systématiquement en utilisant des options, des couvertures à terme, ou en minorant ce montant via des achats dans la même devise.

La dette consolidée de PSB Industries est composée pour partie de taux variables majoritairement indexés sur l'Euribor 3 mois et pour partie de taux fixes (note 18). Les objectifs de répartition taux variables/taux fixes sont déterminés en fonction de l'évolution de l'endettement (remboursement et nouvel emprunt), et de l'évolution attendue des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée.

### 5.2

#### Risques actions

Le portefeuille actions de PSB Industries se limite aux filiales et participations consolidées (note 18), et ne présente donc pas de caractère spéculatif.

### 5.3

#### Risques pays

Bien que PSB Industries réalise 50% de son activité à l'export, le risque pays est très limité car les ventes concernent essentiellement des pays industrialisés.

Les ventes dans des pays à forte inflation sont marginales et ne concernent que des clients bénéficiant d'une surface financière irréprochable.

### 5.4

#### Risques industriels liés à l'environnement

(voir rapport du président p.15)

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.

Compte tenu des quantités transformées ou consommées, ou de la puissance utilisée, les sites de PSB Industries sont soumis à autorisation de la DRIRE ou d'autres organismes dans le cadre de filiale étrangère.

Un audit environnemental est réalisé régulièrement par des sociétés externes, le dernier audit a été confié fin 2007 à la société Antéa. Un site qui faisait l'objet d'une déclaration est désormais soumis à autorisation. Un dossier a été présenté dans ce sens, et nous sommes en attente d'une réponse de la Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) sur ce point.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1

#### Opérations sur les actions PSB effectuées par les dirigeants

Déclarant : Jean-Baptiste Bosson (président directeur général)

Période	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
9 septembre 2008	cession	591	25,20 €
10 septembre 2008	cession	141	25,00 €
12 septembre 2008	cession	182	25,00 €
15 septembre 2008	cession	592	25,00 €
16 septembre 2008	cession	700	25,09 €
17 septembre 2008	cession	250	25,00 €

Déclarant : Alain Wirth (directeur général)

Période	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
28 mars 2008	acquisition	2 676	29,77 €
31 mars 2008	acquisition	1 707	29,93 €
1 <sup>er</sup> avril 2008	acquisition	430	29,81 €
2 avril 2008	acquisition	204	29,93 €
3 avril 2008	acquisition	1 402	30,00 €
4 avril 2008	acquisition	713	30,00 €
7 avril 2008	acquisition	790	30,00 €
11 avril 2008	acquisition	2 848	30,00 €
11 avril 2008	acquisition	457	29,88 €
24 juin 2008	acquisition	4 530	30,00 €
11 juillet 2008	acquisition	3 837	24,53 €
29 juillet 2008	acquisition	400	25,10 €
19 août 2008	acquisition	100	25,00 €
1 <sup>er</sup> décembre 2008	acquisition	201	14,50 €

### 6.2

#### L'actionnariat au 31 décembre 2008 (voir p.5)

### 6.3

#### Autorisation de rachat de titres

Suivant autorisation de notre assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008 (5<sup>ème</sup> résolution), nous vous informons que nous détenons, au 31 décembre 65 972 titres de notre société valorisés au prix unitaire moyen de 32,74 € en valeur brute et de 13,18 € en valeur nette après provision pour dépréciation. Au cours de l'exercice, la société a acheté 51 418 actions au prix moyen de 30,17 € et vendu 28 524 actions au prix moyen de 30,66 €.

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 11 025 000 €.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

## 7. JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer à 80 000 € le montant global des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de 2009.

## 8. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions est détaillée dans la partie gouvernement d'entreprise à la page 8.

## 9. MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste Bosson, arrivant à expiration avec la présente assemblée générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années.

## 10. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le gouvernement d'entreprise est détaillé à la page 8 du rapport.

## 11. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L 225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites dans la partie «structure actionnariale».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires, les familles Cachat, Entremont, Wirth étant réputées agir de concert. Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

## 12. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées, et sont à la pointe du progrès en terme d'innovation.

Sur l'exercice 2008, les frais de recherche et développement ont atteint 2,9 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2007) et n'incluent pas la coopération sous forme de co-développement avec nos clients.

Quelques exemples traduisent le caractère novateur de PSB Industries :

- Pour Baikowski (chimie de spécialités) :
  - La mise au point d'une alumine ultra-pure de haute densité destinée au marché des substrats LED,
  - de multiples programmes sont en cours pour le lancement de nouvelles poudres destinées aux céramiques transparentes,
  - L'élaboration de zircone pour céramiques techniques et électro-céramiques,
  - Le développement d'une formulation complète (éclairage fluorescent).
- L'année 2008 a été la confirmation du positionnement de Cgl Pack (emballage sur mesure) dans la conception et fabrication de solutions d'emballages respectant au mieux le développement durable dans plusieurs axes de recherche.

Le développement de 2 nouveaux concepts éco-conçus qui ont été brevetés :

- l'Optimum Pack : un concept de barquette insérée dans un fourreau carton, associant le carton et le plastique dont l'impact environnemental a été divisé par deux comparativement aux solutions traditionnelles existantes sur le marché,
- Le Pack Vision : un concept d'emballage qui vise à supprimer un composant. Il s'agit d'un calage thermoformé inséré dans un étui carton : le calage fait office de fenêtre ; il n'est donc plus nécessaire d'ajouter le film plastique traditionnellement apposé sur le carton.

La mise en place et la validation de la méthode de calcul Eco-Bilan 3x3® : méthode audité et validée par le cabinet Bio Intelligence Service.

Cette méthode de calcul permet de remettre aux clients un bilan chiffré et précis de l'impact environnemental des emballages que CGL Pack leur propose.

Le calcul et la modélisation : il s'agit d'outils informatiques permettant de calculer la répartition et les épaisseurs matières nécessaires afin d'optimiser au mieux et au plus juste la conception des emballages.

- Pour Texen (emballage cosmétique parfumerie), il y a eu :
  - Le traitement des COV (Composés Organiques Volatils), par filtration biologique sur tourbe,
  - La bi-injection de PET très forte épaisseur pour la réalisation de 100 ML Secret de Vie de Lancôme (trophée Formes de Luxe 2008),
  - un mécanisme de rouge à lèvres double (avec connecteur central) développé sous brevet.

**BILAN**

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	5	98 801	97 144
Goodwill	4	29 198	21 682
Immobilisations incorporelles	4	995	116
Titres mis en équivalence	6	2 220	1 680
Immobilisations financières	7	267	244
Instruments financiers dérivés long terme	19	687	-
Impôts différés actifs	28	1 935	966
<b>Total actifs non courants</b>		<b>134 103</b>	<b>121 832</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	8	38 461	36 091
Clients et comptes rattachés	9	43 395	48 354
Créances d'impôt courant		2 438	2 017
Autres créances	10	4 866	5 363
Instruments financiers dérivés court terme	19	453	-
Trésorerie et équivalents	11	5 691	6 066
<b>Total des actifs courants</b>		<b>95 304</b>	<b>97 891</b>
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>229 407</b>	<b>219 723</b>
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
	<b>12</b>		
Capital social		7 350	7 350
Primes		10 122	10 122
Réserves		48 568	45 033
Ecart de conversion		(182)	(1 619)
Résultat de l'exercice		6 928	10 606
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>72 786</b>	<b>71 492</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>72 786</b>	<b>71 492</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières long terme		50 178	67 918
Options de vente octroyées aux minoritaires		3 207	5 951
Instruments financiers dérivés long terme	19	1 401	-
<b>Passif financier à plus d'un an</b>	<b>13</b>	<b>54 786</b>	<b>73 869</b>
Impôts différés passifs	28	3 794	3 059
Provisions pour retraites et avantages assimilés	14	3 617	3 356
Autres passifs non courants		-	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>62 197</b>	<b>80 284</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		25 215	28 412
Dettes financières à moins d'un an	13	49 331	20 283
Instruments financiers dérivés court terme	19	1 845	-
Complément de prix	3	1 436	-
<b>Passif financier à moins d'un an</b>		<b>77 827</b>	<b>48 695</b>
Dettes d'impôt courant		23	1 936
Autres dettes	17	16 317	17 140
Provisions pour risques et charges courantes	15	257	176
<b>Total passifs courants</b>		<b>94 424</b>	<b>67 947</b>
<b>Total du passif</b>		<b>229 407</b>	<b>219 723</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'euros)	Notes	du 01/01/2008 au 31/12/2008	du 01/01/2007 au 31/12/2007 retraité*
Chiffre d'affaires	29	204 966	209 549
Coûts des ventes	22	(161 183)	(161 991)
Frais de recherche et développement	23	(2 987)	(2 867)
Frais commerciaux et de distribution		(11 657)	(11 102)
Coûts administratifs		(13 377)	(13 490)
Autres produits opérationnels	26	888	952
Autres charges opérationnelles	26	(164)	(264)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>16 486</b>	<b>20 787</b>
Coût net de l'endettement financier	27	(4 226)	(3 839)
Autres produits et charges financiers	27	(1 209)	(269)
Impôts	28	(3 641)	(5 041)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6	105	289
<b>Résultat net des activités ordinaires poursuivies de l'exercice</b>		<b>7 515</b>	<b>11 927</b>
Activités abandonnées			
Profit/(perte) de l'exercice liée aux activités abandonnées		(118)	(354)
<b>Part du groupe</b>		<b>6 928</b>	<b>10 606</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		469	967
Résultat net consolidé de l'exercice		7 397	11 573
Résultat net part du groupe en € par action	21	1,92	2,91
Résultat net part du groupe dilué en € par action	21	1,92	2,91
Résultat net part du groupe en € par action des activités poursuivies	21	1,95	3,01
Résultat net part du groupe dilué en € par action des activités poursuivies	21	1,95	3,01

\* Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat consolidé 2007 a été retraité des activités non conservées en 2008.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE**

(en milliers d'euros)	du 01/01/2008 au 31/12/2008	du 01/01/2007 au 31/12/2007 retraité*
Résultat consolidé	7 397	11 573
Résultat net consolidé des activités abandonnées	(118)	(354)
Résultat net consolidé des activités poursuivies	7 515	11 927
Amortissements et provisions des immobilisations	15 906	15 676
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	505	(140)
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	(36)	(213)
Coût net de l'endettement financier et dividende reçu	4 198	3 760
Impôts courants et différés	3 641	5 041
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	106	(23)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-	-
Variation des besoins en fond de roulement	195	(5 986)
Impôts payés	(4 736)	(3 414)
Flux net de la trésorerie d'exploitation lié aux activités poursuivies	27 294	26 628
Flux net de la trésorerie d'exploitation lié aux activités abandonnées	162	(6)
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>27 456</b>	<b>26 622</b>
Investissement net d'exploitation	(13 542)	(23 937)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(716)	(2 740)
Investissement/désinvestissement financier net	(12 621)	(2 454)
Variation de prêts	(101)	(87)
Produits financiers de trésorerie	151	193
Dividendes reçus	71	79
Flux net de la trésorerie d'investissement lié aux activités poursuivies	(26 758)	(28 946)
Flux net de la trésorerie d'investissement lié aux activités abandonnées	308	(91)
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(26 450)</b>	<b>(29 037)</b>
Actions propres	(941)	(182)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 069)	(4 915)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(340)	(376)
Augmentation des passifs financiers	22 632	41 979
Diminution des passifs financiers	(13 242)	(33 398)
Intérêts versés	(4 409)	(4 034)
Flux net de la trésorerie de financement lié aux activités poursuivies	(1 369)	(926)
Flux net de la trésorerie de financement lié aux activités abandonnées	(130)	433
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>(1 499)</b>	<b>(1 359)</b>
Incidence des variations des cours de devises	117	(120)
Variation de trésorerie	(376)	(3 894)
Trésorerie et équivalents en début d'année	note 11 6 066	9 960
Trésorerie et équivalents en fin d'année	note 11 5 690	6 066

\* Conformément à la norme IFRS « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le tableau des flux de trésorerie consolidés 2007 a été retraité des activités non conservées en 2008.

# rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.13 relative aux instruments financiers décrit le traitement comptable des options de vente détenues par un minoritaire et ce, en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur ce sujet. Nous nous sommes assurés que le traitement et les options comptables retenus par votre société ne contreviennent pas aux principes généraux de ce référentiel et que la note 2.13 donne une information appropriée à cet égard.
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10. et 4. de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.10. et 4. donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 2 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres  
Nicolas Job

### **3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mazars  
Max Dumoulin

**BILAN DE LA SOCIETE MERE**

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Frais d'établissement	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	318	704
Constructions	282	306
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1	60
Autres immobilisations corporelles	-	-
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	24 091	22 445
Créances rattachées à des participations	-	1 524
Actions propres	869	1 786
Autres immobilisations financières	62	835
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>25 623</b>	<b>27 660</b>
<b>Actif circulant</b>		
Avances et acomptes versés	4	7
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	3 380	2 902
<b>Divers</b>		
Valeurs mobilières de placement	4 292	2 444
Disponibilités	23	90
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges constatées d'avance	-	-
<b>Total actif circulant</b>	<b>7 699</b>	<b>5 443</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>33 322</b>	<b>33 103</b>
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>		
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 122	10 122
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	9 497	9 425
Report à nouveau	123	45
Résultat de l'exercice (bénéfice)	5 391	5 217
Provisions réglementées	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>33 247</b>	<b>32 923</b>
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57	80
Dettes fiscales et sociales	18	23
Autres dettes	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>75</b>	<b>180</b>
<b>Total du passif</b>	<b>33 322</b>	<b>33 103</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Vente de services	314	432
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>314</b>	<b>432</b>
Autres produits	8	7
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>322</b>	<b>439</b>
Autres achats et charges externes	(275)	(251)
Impôts et taxes	(51)	(66)
Salaires, traitements et charges sociales	(87)	(87)
Dotations aux amortissements et provisions	(33)	(44)
Autres charges	(142)	(131)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(588)</b>	<b>(579)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(266)</b>	<b>(140)</b>
Produits financiers de participation	5 376	4 931
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	164	192
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	139	397
Reprises sur provision et transfert de charges	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>5 679</b>	<b>5 520</b>
Intérêts et charges assimilés	(327)	(62)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	(43)	(77)
Dotations aux provisions sur actif financier	(1 267)	(24)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(1 637)</b>	<b>(163)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4 042</b>	<b>5 357</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 776</b>	<b>5 217</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 383	35
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 383</b>	<b>35</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(449)	(83)
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	-	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(449)</b>	<b>(83)</b>
Résultat exceptionnel	934	(48)
Impôts sur les bénéfices	681	48
Total des produits	8 065	6 042
Total des charges	(2 674)	(825)
<b>Bénéfice (total des produits - total des charges)</b>	<b>5 391</b>	<b>5 217</b>

## résultat au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	au 31 décembre	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social		7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes		3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription		-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes		314 455	431 848	396 598	391 015	358 600
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)		6 010 085	5 236 643	4 097 810	4 620 266	3 037 479
Impôts sur les bénéfices		680 650	47 646	(172 843)	(461 697)	(538 271)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)		5 390 915	5 216 537	3 883 150	4 114 194	3 681 002
Résultat distribué		4 226 250	5 145 000	4 961 250	4 410 000	4 042 500
<b>Résultat par action</b>						
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)		1,82	1,44	1,07	1,13	0,97
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)		1,47	1,42	1,06	1,12	1,00
Dividende attribué à chaque action		1,15	1,40	1,35	1,20	1,10
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		1	1	0,4	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice		*-	*-	*-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale ..)		*-	*-	*-	-	-
<b>Renseignements boursiers</b>						
Cours maximum		42,05	46,32	38,60	36,80	29,98
Cours minimum		11,02	36,60	34,70	28,80	18,43
Nombre de titres échangés		313 815	239 010	399 094	307 246	418 887

\* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

# rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêté des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars  
Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres  
Nicolas Job

# rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Avec la société CGL Pack Service

#### Administrateurs concernés

MM. Jean-Baptiste Bosson et Alain Wirth.

#### Nature et objet

Autorisation de cession de biens immobiliers.

#### Modalités

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 22 février 2008, a autorisé la cession à CGL Pack Service de biens immobiliers dont elle est propriétaire et qu'elle donne à bail. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2008.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Avec la société Baikowski S.A.S.

#### Nature et objet

Cession de biens immobiliers.

#### Modalités

La cession de la partie du site industriel de la société Baikowski S.A.S. détenue par votre société est intervenue le 6 juin 2008 pour un montant de 1 381 988 € HT.

### Avec les sociétés PSB Services et Baikowski

#### Nature et objet

Bail de locaux.

Votre société est propriétaire d'immeubles occupés par les sociétés PSB Services S.N.C. et Baikowski S.A.S.

#### Modalités

Votre société facture aux sociétés PSB Services et Baikowski des loyers définis dans leur bail commercial respectif. Au cours de l'exercice 2008, votre société a facturé :

- 69 217 € HT à la société PSB Services ,
- 102 024 € HT à la société Baikowski. La convention a pris fin le 31 mai 2008 compte tenu de la cession des terrains et locaux intervenue au cours de l'exercice.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars - Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres - Nicolas Job

## projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2009

### 1. Première résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'accomplissement de leur mandat pour ledit exercice.

### 2. Deuxième résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

### 3. Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 390 914,66 € de la manière suivante :

- Distribution de 4 226 250 € à titre de dividende aux actionnaires, soit un dividende net par action de 1,15 €
- Le solde au compte «autres réserves» 1 164 664,66 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,15 € par action, il a déjà été payé 0,65 € à compter du 30 janvier 2009, sous forme d'un acompte (soit 2 388 750 €) conformément à la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2008 ; seul le solde soit 0,50 € par action reste dû (soit au total 1 837 500 €), lequel sera mis en paiement à compter du 2 juin 2009.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu, compter du 1er janvier 2009, à une retenue à la source de 12,10% au titre des prélèvements sociaux et sont soumis à l'impôt sur le revenu après réfaction de 40%, sauf pour son bénéficiaire à exercer de son établissement payeur, et avant perception du dividende, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire (de l'impôt sur le revenu) au taux de 18%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2005	1,20 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2006	1,35 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
31/12/2007	1,40 €	réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

#### 4.

##### Quatrième résolution

En outre, l'assemblée générale, après présentation du rapport sur la gestion du groupe établi par le conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### 5.

##### Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 11 025 000 €.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne en conséquence tous pouvoirs au conseil d'administration, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

#### 6.

##### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à 80 000 € le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2009.

**7.  
Septième résolution**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste Bosson est arrivé à expiration avec la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Jean-Baptiste Bosson, a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat.

**8.  
Huitième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires requises.

# rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions

Chers actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2008 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 30 mai 2007 et du 27 mai 2008 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 27 mai 2009.

## 1. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

### 1.1

#### Programme autorisé par l'assemblée générale du 30 mai 2007

L'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2007 de PSB Industries avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 30 novembre 2008, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

#### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 31 mai 2007 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 27 mai 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 27 mai 2008	1,64%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 27 mai 2008	60 106
Valeur comptable du portefeuille au 27 mai 2008	1 965 923 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 27 mai 2008 de 32,75 €	1 968 471 €

	Nombre de titres	Echéance maximale	Cours moyen de la transaction moyenne	Prix d'exercice moyen	Montants (euros)
<b>Flux bruts cumulés*</b>					
- achats	65 231	-	38,07	-	2 483 503
- ventes/transferts	35 987	-	38,56	-	1 387 688
<b>Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme</b>					
Positions ouvertes à l'achat					
- options d'achat achetées	NA	-	-	-	-
- achats à terme	NA	-	-	-	-
Positions ouvertes à la vente					
- options d'achat vendues	NA	-	-	-	-
- ventes à terme	NA	-	-	-	-

\*La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (31 mai 2007) et se termine le 27 mai 2008.

## 1.2

### Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2008

#### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2008 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 13 février 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 13 février 2009	1,82%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 13 février 2009	67 018
Valeur comptable du portefeuille au 13 février 2009	991 866
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 13 février 2009	837 725

	Nombre de titres	Echéance maximale	Cours moyen de la transaction moyenne	Prix d'exercice moyen	Montants (euros)
<b>Flux bruts cumulés*</b>					
- achats	20 130	-	23,75	-	478 055
- ventes/transferts	13 218	-	28,03	-	370 521
<b>Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme</b>					
Positions ouvertes à l'achat					
- options d'achat achetées	NA	-	-	-	-
- achats à terme	NA	-	-	-	-
Positions ouvertes à la vente					
- options d'achat vendues	NA	-	-	-	-
- ventes à terme	NA	-	-	-	-

\*La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (28 mai 2008) et se termine le 13 février 2009.

Au 13 février 2009, PSB Industries détient 67 018 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Oddo Corporate Finance) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## **2.PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009**

### **2.1**

#### **Objectif du programme de rachat**

La société PSB Industries entend utiliser le programme de rachat d'actions avec pour objectif par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

### **2.2**

#### **Part maximale du capital – Nombre maximal des titres – Montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir**

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 11 025 000 €.

### **2.3**

#### **Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir**

Les actions ordinaires de la société sont cotées à la Bourse de Paris – Code ISIN FR0000060329.

### **2.4**

#### **Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir**

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### **2.5**

#### **Durée du programme**

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 27 novembre 2010 inclus.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société ([www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).